

Dans le passage des solidarités professionnelles du Moyen-âge aux systèmes contemporains de protection sociale élargis à l'ensemble de la population, le mouvement mutualiste a toujours joué un rôle déterminant.

HISTOIRE & MUTUALITÉ

Aujourd'hui encore, sa contribution est essentielle pour accéder à des soins de qualité et réguler le système de santé. Cette capacité s'est construite sur un socle de valeurs et un mode d'organisation désormais fragilisés par l'évolution de la société.

Mais l'histoire a plusieurs fois montré la capacité de résistance, d'adaptation et d'initiatives de la Mutualité.

Devenue le premier mouvement social français avec plus de trente huit millions d'adhérents, la Mutualité française est forte de son indépendance et de sa solidarité, acquises depuis des centaines d'années dans les méandres de l'histoire. Si des traces de solidarité organisée sont détectables dès l'antiquité, d'abord dans l'Égypte des pharaons puis chez les artisans et commerçants grecs et romains, c'est au Moyen-âge que s'organisent véritablement les premières caisses de secours mutuels.

Leur fonction est avant tout d'organiser les rites funéraires qui accompagnent les obsèques de leurs membres, d'assister leurs veuves et former les orphelins aux métiers de leurs pères. Mais bientôt viendront les premiers hôpitaux mutualistes et les premières revendications.

UNE LONGUE HISTOIRE

Jean-Luc Souchet s'appuyant sur l'histoire des bourgs en Loire-Atlantique, rappelle qu'à l'origine de chaque communauté urbaine, correspond une initiative de type solidaire. Un pont à construire, une voie à reconstruire, un accueil pour les passants à faire, etc. Les gens se regroupent bénévolement, cette activité solidaire et bénévole génère de la richesse, la richesse amène du surplus et là commencent les échanges qu'on appelle marchands.

À l'origine, l'économie, c'est la gestion de la maison, comment on s'y prend pour gérer ensemble les problèmes de vie, de cohérence, de protection, de partage du travail, etc. dans une communauté donnée. C'est l'origine des formes mutualistes.

Pour Patricia Toucas, même si l'on peut trouver des formes mutualistes de solidarité dès l'antiquité, comme il en est

identifiées dans la Grèce antique ou à Rome par l'historien Jean Bennet, il est plus intéressant d'évoquer les Caisses de Prévoyance qui existaient dans les corporations, sous l'Ancien régime.

Avant la Révolution française, explique-t-elle, les corporations, c'est-à-dire les regroupements organisés d'artisans et de commerçants, avaient toutes des Caisses de Prévoyance auxquelles les adhérents cotisaient et, en retour, si l'un d'eux décédait, la caisse prenait en charge sa veuve et ses orphelins, prenait en charge sa famille également s'il tombait malade. Mais, en 1791, la loi Le Chapelier aboli

sorte de réglementation du marché du travail, donc, ça ne convient pas. Les révolutionnaires pensent qu'en ce qui concerne les Caisses de prévoyance des corporations, ce n'est pas à des groupements intermédiaires entre l'État et les citoyens de s'occuper de la protection sociale, c'est à la Nation de prendre en charge la protection sociale, ce qu'on appelle la dette sacrée de la Nation.

Evidemment, cette idée énoncée en 1791 est restée lettre morte. Toute la contradiction de la Révolution française est là. C'est une révolution libérale, mais en même temps elle édicte bien qu'il y a un rôle de l'État à jouer dans la



Jean-Luc Souchet, Dominique Rousset, Patricia Toucas

toutes les corporations. Elle tue en quelque sorte le fait associatif dans l'œuf.

Pourquoi ? Parce que la Révolution française, c'est l'abolition des privilèges. La Révolution se fait au nom du libéralisme économique et bien entendu, une corporation, c'est une

protection sociale. Pour Jean-Luc Souchet là se situe la matrice de l'État providence moderne. C'est à la Nation de définir les solidarités qu'on veut mettre en jeu. C'est l'aboutissement d'un long processus qui va tourner autour de trois principes, à la base des valeurs mutualistes, Liberté, Égalité, Fraternité. Le principe d'égalité va, lui, muter rapide-

ment en principe de solidarité pour contribuer plus tard à l'essor de l'État providence.

L'ESSOR ASSOCIATIF

Les corporations sont supprimées, dit **Patricia Toucas** et les caisses de secours qui vont avec elles, mais dès les années 1830-1840, on voit apparaître des associations qui se disent associations de prévoyance ou sociétés de secours mutuel pour bien montrer qu'elles ne sont pas des corporations, sinon elles seraient immédiatement interdites par les pouvoirs publics. Ces associations font de la prévoyance. Elles sont souvent fondées par des ouvriers qualifiés, l'élite de la classe ouvrière, celle qui sait lire et écrire. Mais il arrive parfois que ces associations fassent autre chose que de la prévoyance, qu'elles fassent tout simplement de la résistance. L'exemple historique, c'est la révolte des Canuts à Lyon en 1831. Les Canuts, ouvriers soyeux, "tiennent" la ville de Lyon pendant des semaines et s'ils peuvent tenir, c'est parce qu'ils utilisent l'argent de la caisse de prévoyance. Cet exemple là, les pouvoirs publics s'en souviendront et ils auront bien sûr à l'œil ces associations.

A côté de l'élite ouvrière, les fonctionnaires, dès les années 1840, — on a l'exemple d'une mutuelle enseignante en Gironde en 1834, ou de mutuelles de facteurs — commencent à s'organiser. Ils perçoivent un salaire régulier, peuvent payer les cotisations, savent lire et écrire, ont un niveau d'éducation et d'instruction plus élevé que les autres travailleurs.

Pour **J-L Souchet**, cette Mutualité peut être qualifiée de libertaire car elle a des objets de tous ordres. Jusqu'en 1848 ou 1850, elle peut faire du pain, ouvrir une boucherie, une épicerie, elle peut veiller au niveau des salaires, parler de la vie, des enfants, de leur éducation, etc. On sent que

la Mutualité a un objet très général qui touche au fond à la façon de vivre, au delà de produits ou de services à rendre. Les produits et les services viennent en fonction des besoins. Près de Tours par exemple, deux mutuelles se partagent à tour de rôle l'animation culturelle et sociale du village. Mais au milieu du 19^e siècle la Mutualité devient une institution.

habitants de la commune et, quand il s'agit d'une grande ville, c'est au niveau d'un quartier.

Elles ne peuvent pas excéder 500 membres, 500 sociétaires, et leur objet premier est la gestion du risque maladie, risque qui n'était pas du tout considéré comme un risque social jusqu'en 1852.

*Pour répondre à la "question sociale"
Napoléon III fait appel à la Mutualité.
Ce sont les prémices de l'État
providence...*

LA MUTUALITÉ IMPÉRIALE

Au début du Second Empire, en effet, Napoléon III, qui, chacun le sait, n'est pas vraiment un démocrate, légalise les sociétés de secours mutuel. Il fait preuve d'intelligence politique. Bien avant Bismarck, il se dit qu'il y a une question sociale en France. Il est conscient de la misère ouvrière qui devient incontrôlable et qui est source de révoltes, de désordres sociaux. Plutôt que d'interdire les sociétés de secours mutuel, il leur donne un cadre réglementaire pour les surveiller, il les fait encadrer par des notables qui deviennent membres honoraires. Mais surtout il encourage la Mutualité territoriale et non la Mutualité professionnelle.

C'est ce qu'il appelle la réconciliation de toutes les classes sociales au sein de la Mutualité. Une société mutualiste peut être constituée au niveau de la commune, elle regroupe les

C'est l'Assurance maladie qui commence à se mettre en place à travers les mutuelles ajoute **Jean-Luc Souchet**. Le ministre Armand De Melun veut mettre un terme à la concurrence, la Mutualité doit se limiter à l'accompagnement de l'accès aux soins de la santé, de la maladie.

Il souhaite également que ce soit l'église qui gère ces œuvres d'accompagnement, mais Napoléon III s'y oppose. Par contre, on commence à distinguer par rapport à la maladie, risque long, et risque court, c'est-à-dire la capitalisation et le placement pour le risque long, la redistribution pour le risque court sur l'année, par exemple.

La matrice de la Mutualité contemporaine prend forme: une société mutuelle, c'est un organisme qui est solidaire, mais qui est solidaire à l'égard de ses membres. A l'époque

